

Conseil de Développement

Commission Urbanisme

Compte Rendu de la réunion n°2 du 20 Janvier 2010

Présents : Mesdames Josiane BRUN, Annick DONNIO-GOUJON, Messieurs Daniel PINAUD, André HERAUD, Patrick NOIREZ, Michel TERRASSON, Guy MARTINEAU,

Excusés : Monsieur Florent DANES,

Destinataires : Les mêmes plus Monsieur Jacques BOUCARD

Présentation en diaporama de l'ordre du jour :

- Informations Energies Renouvelables
- Les ZPPAUP
- Eco-quartiers ???
- Questions diverses

1 - Informations Energies Renouvelables :

- Le soleil, le vent, la chaleur de la terre, les chutes d'eaux, les marées, les végétaux
- Peu de déchets, peu d'émissions polluantes
- Energies de type flux / énergies de type stock
- Energies fossiles : réserves limitées, pollutions, géopolitique, carbone = effet de serre,
- Energies renouvelables : consomment des emplois, bons rendements, Electricité : productions décentralisées, pertes en lignes (~10%), Solaire thermique et photovoltaïque, gratuit et inépuisable, L'éolien (off shore), l'hydraulique, la biomasse, le biogaz, la géothermie,

Objectifs 2020 : -20% gaz à effet de serre, -20% consommation d'énergie, +20% énergies renouvelables.

Conclusion : Architecture bioclimatique, adaptations des Règlements locaux, **Pragmatisme et Ambition.**

2 – Modification du §3 de la « Résolution de synthèse du 20 janvier 2010 » CdD3 (à la demande de Michel TERRASSON) *rédaction collective*

§3- Intégrer l'utilisation des énergies renouvelables :

- « - Profiter de notre ensoleillement utilisant l'énergie solaire,
- définition de l'architecture bioclimatique :
« Le bioclimatisme est une démarche qui tend à prendre en compte les exigences d'économies d'énergie et de confort thermique dans la conception même du bâtiment »
- la Règlementation locale devra être adaptée à cet effet,
- d'autres énergies renouvelables sont envisageables (hydraulique, éolien, géothermie, biomasse)
- La raison nous impose d'être pragmatiques et ambitieux. »

2 bis – Modification du §4 de la « Résolution de synthèse du 20 janvier 2010 » CdD3 (à la demande de Michel TERRASSON) *rédaction collective*

§4- Limiter et contrôler l'urbanisation

« Le Schéma de Cohérence Territoriale, devrait permettre aux Plans Locaux d'Urbanisme de spécifier des règles de qualité pour une meilleur Urbanité. »

3 – ZPPAUP :

Exposé de Patrick NOIREZ et remise d'un document concernant :

- Les objectifs
- La loi du 7 Janvier 1983
- Le rapport de présentation
- Le document graphique
- Le règlement et les recommandations
- La gestion de la ZPPAUP

- « On ne peut plus remettre en cause une ZZPAUP
- Mais on peut rajouter des « taches »

Fin de la réunion à 23h 30

Prochaine réunion le Jeudi 18 Février à 20h 30 Salle des Eridolles au BOIS.

